



OFFICE CANTONAL DE L'ENVIRONNEMENT

DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE (DT)

OCTOBRE 2019



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

L'office cantonal de l'environnement (OCEV) protège la population des pollutions et préserve les ressources naturelles exploitables

L'OCEV propose et met en œuvre la politique de protection de l'environnement. Celle-ci contribue à réduire les polluants dans l'air et les bâtiments, le bruit, les rayonnements non-ionisants et les risques d'accidents majeurs. Elle vise à préserver les ressources naturelles exploitables par une bonne gestion du sol, du sous-sol et des déchets. L'OCEV anticipe les futures problématiques environnementales et assure la prise en compte de l'environnement dans l'aménagement du territoire. Elle coordonne et évalue les projets faisant l'objet d'une étude ou d'une notice de l'impact sur l'environnement (environ 10% du territoire cantonal).

L'OCEV AGIT POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EXPLOITABLES:



20%
de l'eau potable
provient des nappes
d'eau souterraines

10 puits
sur la nappe
du Genevois

pour protéger les eaux souterraines

Garantir la gestion durable et transfrontalière pour l'eau potable, l'industrie et l'irrigation.

10'000 ans
âge des sols genevois

pour conserver les sols fertiles

Protéger les fonctions économiques et écologiques: fertilité, biodiversité, filtration et rétention d'eau.

millions de m³/an
Volume moyen de matériaux d'excavation issus de chantiers

13
dont
950'000m³/an
déposés en gravières genevoises
630'000m³/an
de gravier genevois extrait

pour gérer les gravières et recycler les déchets de chantier

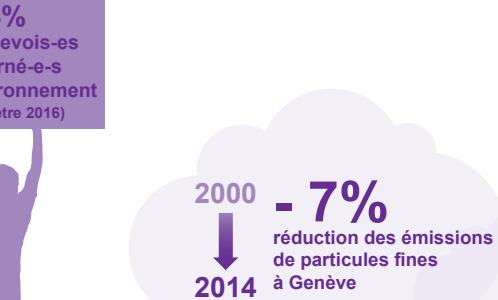
Optimiser l'approvisionnement en matières premières pour la construction (graviers, sables, argiles) et le stockage des matériaux d'excavation des chantiers. Recycler les déchets de chantier et les déblais.



60% objectif 2024

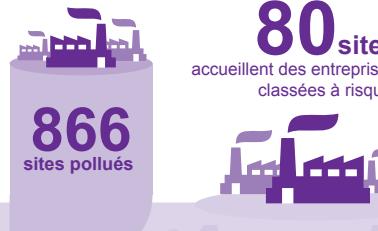
49% 2018

10% 1990



contre les accidents majeurs

Limitier les risques liés aux entreprises, aux voies ferrées, aux conduites et aux 166 km de routes. Les gérer dans les projets urbains.



contre les contaminations du passé

Contrôler les anciens sites pollués présentant une menace pour la santé, la qualité de l'eau ou la productivité des terres. Gérer les assainissements.

L'OCEV PROTÈGE LA POPULATION GENEVOISE CONTRE LES POLLUTIONS ENVIRONNEMENTALES:

contre la pollution de l'air

Réduire les polluants de l'air (ozone, oxydes d'azote, particules fines) à la source (véhicules, chauffages, industries...). En cas de pic de pollution: prévention et incitation.

contre la pollution intérieure

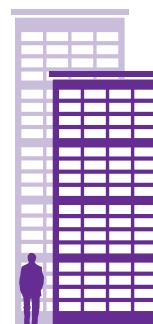
Gérer les risques liés aux matériaux toxiques (amiante, PCB, plomb, etc.) et nouveaux polluants: sensibiliser, anticiper, contrôler les chantiers.

contre les ondes électromagnétiques

Appliquer la législation fédérale notamment aux antennes de téléphonie mobile et garantir des taux d'exposition ne portant pas atteinte à la santé.

80%
du parc immobilier contient de l'amiante
1991 Interdiction de l'amiante en Suisse

638 sites
de téléphonie mobile en 2019



Citoyens-Citoyennes

Bureaux d'ingénieurs et d'architectes Fondations

Grand Genève Services industriels de Genève

Associations professionnelles

Universités et hautes écoles Organisations internationales

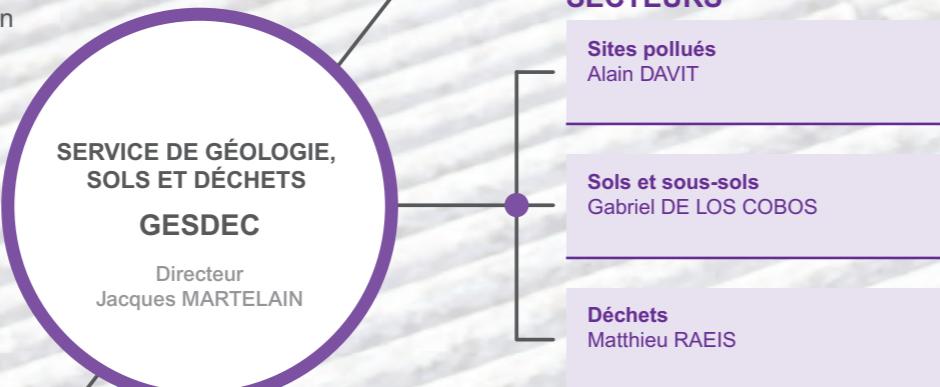
Aéroport Administration cantonale

Confédération et cantons Médias

Fondation pour les terrains industriels de Genève

Transversalité

Prévention Anticipation Négociation
 Monitoring Expertise technique Contrôle Innovation Solutions créatives
 Coordination Décision Gestion de projet
 Collaboration Partenariats Force de conviction
 Analyse Communication
 Expertise juridique Information
 Sensibilisation



SERVICE DE GÉOLOGIE, SOLS ET DÉCHETS (GESDEC)

- Cadastre des sites pollués
- Organisation de l'assainissement des sites contaminés et financement
- Sensibilisation à la sauvegarde des sols et du sous-sol
- Gestion des données géologiques (+15'000 forages), cartographie géologique, surveillance et protection des nappes d'eau souterraines
- Protection de la population contre le risque d'éboulement
- Projet GEothermie 2020 : évaluer l'opportunité d'exploiter la ressource géothermique profonde
- Diminution des quantités de déchets incinérés ou mis en décharge (recyclage accru)
- Sensibilisation à l'utilisation des matériaux recyclés
- Planification et équipement en installations de traitement et d'élimination
- Lutte contre l'élimination sauvage des déchets



SERVICES GÉNÉRAUX



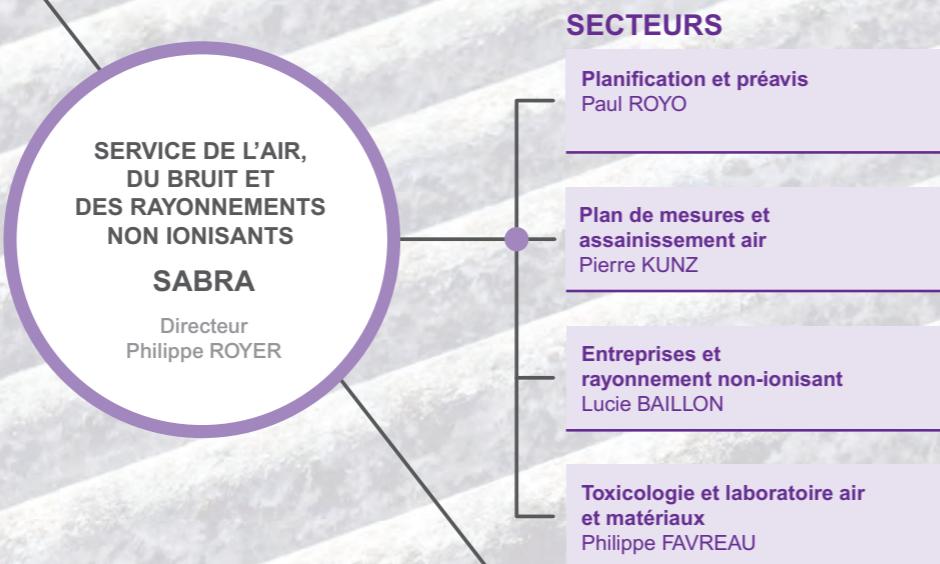
SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES MAJEURS (SERMA)

- Évaluer la compatibilité environnementale des planifications directrices
- Évaluer les projets soumis à étude d'impact
- Veiller au respect de la législation environnementale des grands projets d'aménagement et d'infrastructure
- Suivre les impacts environnementaux des grands chantiers
- Protéger les personnes et l'environnement contre les risques d'accidents majeurs, chimiques ou biologiques
- Surveiller la sécurité du réseau de distribution du gaz



DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE (DT)

- OFFICE CANTONAL DE L'AGRICULTURE ET LA NATURE
- OFFICE CANTONAL DE L'EAU
- OFFICE CANTONAL DE L'ENVIRONNEMENT**
- OFFICE CANTONAL DE L'ÉNERGIE
- OFFICE DU REGISTRE FONCIER
- OFFICE DU PATRIMOINE ET DES SITES
- OFFICE CANTONAL DU LOGEMENT ET DE LA PLANIFICATION FONCIÈRE
- OFFICE DES AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE
- OFFICE DE L'URBANISME



SERVICE DE L'AIR, DU BRUIT ET DES RAYONNEMENTS NON IONISANTS (SABRA)

- Élaborer et mettre en œuvre :
 - les stratégies de protection de l'air et du bruit
 - les plans de mesures (assainissement de l'air et du bruit routier, substances dangereuses dans l'environnement bâti)
 - les mesures d'urgence en cas de pic de pollution de l'air
- Limiter les polluants atmosphériques
- Limiter les immissions sonores, vibrations, rayonnements non ionisants des installations
- Protéger la population contre les substances toxiques dans l'environnement bâti
- Informier les autorités et sensibiliser la population

- Surveillance de la qualité de l'air (réseau ROPAG), des émissions polluantes et du bruit des installations
- Cadastres des émissions, du bruit routier et de tir, des antennes de téléphonie mobile
- Accompagnement et préavis (aménagement du territoire, autorisations de construire)
- Projets d'envergure: électromobilité, programme d'actions du Grand-Genève, etc.
- Mandats d'expertises techniques
- Décisions d'assainissement
- Objectivation des plaintes (pollution de l'air, bruit, etc.)
- Contrôle de la bonne gestion de l'amianto, des PCB et des peintures au plomb sur les chantiers, formation des professionnels
- Développement et application de méthodes d'analyse des matériaux et de l'air
- Veille scientifique



A VOTRE SERVICE

WWW.GE.CH

Accidents majeurs

Assainissement des chaudières

Bruit routier (cadastre), bruit des entreprises, manifestations

Cadastre des antennes de téléphonie mobile

Carte de la qualité de l'air, cadastre des sources polluantes

**Gestion des déchets (autorisations d'exploiter,
formulaire déchets de chantier)**

**Impact sur l'environnement et prise en compte de l'environnement
lors de la planification des projets de développement urbain**

Protection des sols

Sites pollués (demande d'extrait)

Substances dangereuses dans les bâtiments (amiante, PCB, plomb, etc.)

**Utilisation du sous-sol (gravières, pompage dans les nappes d'eau
souterraines, sondes géothermiques)**

OFFICE CANTONAL DE L'ENVIRONNEMENT

T 022 388 80 00

www.ge.ch



GE-environnement



GEenvironnement

INFORMATIONS ET RENSEIGNEMENTS :

INFO-SERVICE DU DEPARTEMENT DU TERRITOIRE (DT)

T 022 546 76 00

info-service@etat.ge.ch